

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1983)  
**Heft:** 694

**Rubrik:** DP hebdomadaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 694 25 août 1983  
Vingtième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly

Points de vue:  
Hélène Bezençon  
Jeanlouis Cornuz  
Catherine Dubuis

# 694

## Le bacille antidémocratique

*La surveillance des prix cause décidément bien du souci à M. Paul Rossel, le rédacteur responsable de l'hebdomadaire missive jaune qui joue le rôle de service d'information des Groupements patronaux vaudois. Les livraisons 1341, 1390 et 1397 disaient «non» à toute intervention étatique dans le domaine des prix. Le peuple et les cantons en ayant décidé autrement le 28 novembre dernier, M. Rossel a préféré faire l'impasse sur le sujet... jusqu'au 16 août (n° 1438), où il ne craint pas de présenter la surveillance des prix comme «le germe révolutionnaire».*

*Voilà qui ne va pas manquer d'étonner les consommatrices membres du comité d'initiative (sept inscrites ou sympathisantes notoires de partis bourgeois sur neuf personnes). Ces dames n'avaient pas le sentiment — et encore moins l'intention — de faire la révolution. Leur texte, inspiré par la lutte contre les abus chère à l'économie libérale, avait même eu quelque peine à rallier les sympathies syndicalo-socialistes, qui allaient plutôt à une surveillance des prix à motivation conjoncturelle, du type de celle des années 1973-1978.*

*Mais M. Rossel ne s'encombre pas de telles nuances. Il est décidé à dire «non», toujours «non», se contentant de ressasser les obsessions qui lui tiennent lieu de raisons de s'opposer. Ainsi, après avoir lu le projet de loi d'application concocté par le radical Schmidhauser, secrétaire de la Commission des cartels, et soumis par le PDC Kurt Furgler en procédure de consultation, M. Rossel y flaire un sérieux «germe révolutionnaire».*

*Nous, nous sentons dans les propos des GPV un sérieux relent d'antidémocratisme, distillé sous la forme particulièrement venimeuse d'un bacille à tout faire, de souche sans doute fort résistante.*

*M. Paul Rossel ne craint pas d'écrire: «Le système prévu par le département de M. Furgler est incontestablement contraire au régime de l'économie de marché libre. Malheureusement, il est fondé sur une disposition constitutionnelle adoptée en bonne et due forme.» Il faut une sacrée dose de pessimisme patronal ou de méconnaissance des réalités politiques de ce pays pour croire l'administration fédérale capable d'imaginer un projet de loi dépassant sa base constitutionnelle. Or la compatibilité de la surveillance des prix (des cartels et organisations analogues) avec le régime d'économie libérale est unanimement reconnue, puisqu'elle constitue une forme d'encouragement de la concurrence.*

*Mais il est inutile de développer, superflu d'argumenter plus avant, M. Rossel n'écoute pas; il entend seulement les voix qui l'exhortent à faire étalage de ses obsessions: l'Etat central, l'interventionnisme dudit, la décadence des cantons et celle des patrons, la prolifération des fonctionnaires (de Berne surtout), le gonflement de l'appareil réglementaire, etc.*

*A force de faire ainsi vibrer la fibre anti-étatique, on en vient à dénoncer les errements des masses votantes et, pourquoi pas, les vanités du jeu démocratique. Les citoyens, les cantons, les institutions même se trompent. Bref, la majorité est dans l'erreur.*

*Ainsi parlent les GPV, par la plume «responsable» de M. Rossel, qui semble oublier de quel côté se trouve la majorité, dans son cher Pays de Vaud comme en Suisse.*

### DP hebdomadaire

Après un peu moins de deux mois de relâchement estival (DP 690 à 693), voici donc «Domaine Public» à nouveau engagé dans ce rythme hebdomadaire qui est le sien depuis le 3 mars 1972 (DP 168).

Merci pour votre patience.  
A la semaine prochaine.